République Française

Délibération n° 2020/10
Personnel. Désignation des représentants de la Ville à la Commission de réforme du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG69)

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 39

Date de la convocation : 08/07/20
Compte rendu affiché : 20/07/20

Transmis en préfecture : 21/07/20
Numéro de télétransmission unique :
069-216902593-20200715-35296-DE-1-1

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Estelle JELLAD

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Idir BOUMERTIT, Mme Véronique FORESTIER, M. Lanouar SGHAIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVRARD, M. Hamdiatou NDIAYE, M. Nacer KHAMLA, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, Mme Joëlle CONSTANTIN, M. Albert NIGRA, M. Pierre MATEO, M. Said ALLAOUI, M. Jeff ARIAGNO, Mme Nathalie DEHAN, Mme Christelle CHARREL, M. Karim SEGHIER, M. Aurélien SCANDOLARA, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, Mme Aude LONG, M. Maurice IACOVELLA, M. Mustapha GHOUILA, Mme Fatma HAMIDOUCHE, M. Yalcin AYVALI, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Christophe GIRARD, M. Lionel PILLET.

Absent(e)s : Mme Sandrine PICOT, M. Damien MONCHAU.

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mme Monia BENAISSA à M. Idir BOUMERTIT, Mme Amel KHAMMASSI à M. Pierre-Alain MILLET, Mme Sophia BRIKH à M. Nacer KHAMLA, M. Yannick BUSTOS à M. Nicolas PORRET, M. Lotfi BEN KHELIFA à Mme Fazia OUATAH, Mme Karima LTAIEF à M. Mustapha GHOUILA, Mme Camille CHAMPAVERE à M. Yalcin AYVALI, Monsieur Frédéric PASSOT à M. Christophe GIRARD.

République Française

Rapport n° 10
Personnel. Désignation des représentants de la Ville à la Commission de réforme du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG69)

Secrétariat Général

Mesdames, Messieurs,

La commission départementale de réforme est une instance consultative saisie pour émettre des avis préalables à certaines décisions liées à la santé des agents, notamment sur l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie professionnelle, et sur ses conséquences : octroi d'un temps partiel thérapeutique, reclassement pour inaptitude physique, mise à la retraite pour invalidité...

La commission de réforme est placée auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG69).

Elle est composée notamment de deux représentants titulaires et de quatre suppléants de la ville de Vénissieux (décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires).

Les représentants sont nommés par le Conseil municipal sur proposition du Maire pour la durée du mandat.

Le conseil municipal est donc sollicité pour la désignation des 6 représentants de la Ville à la commission de réforme, tel que proposé ci-après :

Mme Véronique CALLUT, titulaire n°1
Mme Véronique FORESTIER, suppléante n°1 du titulaire n°1
M. Hamdiatou NDIAYE, suppléant n°2 du titulaire n°1

M. Djilannie BENMABROUK, titulaire n°2
Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR suppléante n°1 du titulaire n°2
M. Saïd Hamidou ALLAOUI, suppléant n°2 du titulaire n°2

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 ;

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés
décide de :
- procéder à la désignation des 6 représentants de la Ville à la commission de réforme suivant la proposition ci-dessus :

Mme Véronique CALLUT, titulaire n°1
Mme Véronique FORESTIER, suppléante n°1 du titulaire n°1
M. Hamdiatou NDIAYE, suppléant n°2 du titulaire n°1

République Française

M. Djilannie BENMABROUK, titulaire n°2
Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR suppléante n°1 du titulaire n°2
M. Saïd Hamidou ALLAOUI, suppléant n°2 du titulaire n°2

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN